



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 21 Décembre 2012

L'an deux mil douze, le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

| | | | | | |
|--------------------|---|---------------------|---|--------------------|---|
| Stéphane MILAVEAU | X | Jacqueline THEVENIN | X | Dominique MOREAU | X |
| Claude MICHEL | X | Gérard REVIDON | X | Serge BERNADON | |
| Marc SIGNORET | X | Christine BLOUT | X | Anne-Marie MERY | X |
| Thierry AUDOUIN | X | Sylvain GAUMET | X | Corinne TREBOSC | X |
| Françoise MARANDET | X | Virginie LAVALETTE | X | Bernadette ACCOLAS | X |

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2012

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Point n° 1 : Eco quartier

M. T. AUDOUIN informe qu'une réunion provoquée par la SEAu a eu lieu le 7 décembre, avec M. S. PICHON, chargé de la maîtrise d'œuvre et la commission communale Eco quartier. Les travaux d'assainissement débuteront en mars ou avril 2013, la promotion des terrains sera réalisée par la SEAu par différents types de communication (presse, affichage). Le permis d'aménager aujourd'hui au nom de la Commune doit être administrativement transféré à la SEAu pour jouir de pleins droits de la parcelle à aménager. Décision prise à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'une seconde réunion avec le SDE03 a eu lieu le 20 décembre. Le SDE03, représenté par M. BLONDIN, a suivi les recommandations de la SEAu et propose un éclairage performant et économique. Les travaux s'articuleraient en 3 tranches : la 1^{ère} tranche représenterait l'installation de 6 mats, autour de la place de l'éco quartier, s'élèverait à 32 278 €, une 2^{ème} tranche de 8 939 € et une 3^{ème} tranche de 16 539 €.

M. C. MICHEL évoque le risque de ne pas retrouver les mêmes matériaux si les 3 tranches sont trop espacées dans le temps, au regard de l'évolution de la technologie. **Monsieur le Maire** informe que la prise en charge des 3 tranches simultanément représente un risque financier, il n'est pas réalisable de viabiliser 18 terrains en même temps, le coût serait trop onéreux.

Point n° 2 : Travaux en cours

- **Aménagement du Bourg** – Les travaux sont actuellement stoppés car l'entreprise Centre Voirie est en congés pour les fêtes de fin d'année. **Monsieur le Maire** regrette que les joints n'aient pas pu être faits mais les précipitations des derniers jours ne l'ont pas permis. L'assainissement réalisé en régie est stoppé également pour répondre aux besoins ponctuels, entretien des rues et des parterres, pose des guirlandes... La reprise des travaux s'effectuera le 7 janvier 2013 et débutera par le rue porte de Ville.
- **Remparts** – **M. M. SIGNORET** informe que l'entreprise COMTE coule du béton derrière la tour et remonte un mur de consolidation. L'enlèvement de la grue est prévu début janvier. Retour de l'entreprise le 2 janvier, si le temps le permet. Il est prévu une fin des travaux en juillet 2013, sous réserve des conditions climatiques.

Point n°3 : Assainissement

- **Assainissement collectif - M. C. MICHEL** informe que les travaux de raccordement sont achevés.
- **Assainissement individuel – M. C. MICHEL** informe que Véolia eau a pratiquement terminé les diagnostics d'assainissement individuel, restent quelques personnes à contacter. A l'issue de ces visites un courrier sera expédié à chaque habitant pour expliquer la mise aux normes et remettre le compte-rendu de visite. Ensuite, il devra être mise en place une gestion, en mairie, de la conformité des installations.
- **Epandage des boues - M. C. MICHEL** informe que des agriculteurs ont été désignés. Par ailleurs, le suivi agronomique proposé par TERRALYS est élevé, de ce fait une consultation est faite auprès de la chambre d'agriculture, pour un comparatif tarifaire.
- **Pompe distributrice de chlorure ferrique – M. C. MICHEL** informe que Véolia eau a rendu réponse suite au problème d'installation du système de pompe sans réglage. La seule proposition d'indemnisation est un prix préférentiel pour la fourniture de chlorure ferrique. Cette proposition n'est pas satisfaisante et une réclamation sera déposée.

Point n°4 : Personnel

Mme F. MARANDET informe que la situation de Nathalie PASQUIER est réactualisée au niveau de ses horaires mensuels. Par ailleurs, la titularisation de Françoise SCHEEPERS est en cours à compter du 1^{er} janvier 2013, date de début de stage.

Point n°5 : SICTOM

Mme F. MARANDET informe que les travaux de construction d'un bâtiment s'élèveront à 350 000 € pour un espace de 270 m² pour garer les véhicules ; les subventions obtenues proviennent du département, soit 20 %, à laquelle s'ajoutera une enveloppe parlementaire. Pour l'acquisition d'un camion, une consultation auprès de plusieurs banques a été faite et c'est l'offre du Crédit Agricole Centre France qui est la plus avantageuse.

Point n°6 : Transfert de Compétences

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'entériner le vote qui a eu lieu lors du dernier conseil. De ce fait, la chartre est acceptée, le transfert de compétence relatif à la voirie est validé et celui des écoles, refusé. La modification des statuts de la comcom est validée. Les quatre délibérations seront rédigées en conséquence.

Point n°7 : Cérémonie des Vœux

Monsieur le Maire informe que le Dr Lyon sera présent à la cérémonie des vœux. Il prévoit une installation à Ainay-le-Château en mai. **M. le Maire** fait remarquer la chance pour notre village d'accueillir un jeune médecin alors que Mme M-B VENTURINI, responsable de l'opération « Wanted » au Conseil Général de l'Allier, se plaint de ne plus parvenir à installer des jeunes médecins dans l'Allier.

Monsieur le Maire informe qu'une remise de deux médailles se fera lors de la cérémonie des vœux, à Monsieur André GUILLOT, ancien combattant.

Questions diverses

- **Courrier de la Sous-Préfecture de Montluçon - M. le Maire** lit un courrier reçu de la Sous-préfecture dans lequel est soulignée la gestion saine de la commune.

- **Accueil durant les vacances scolaires - Mme A-M MERY** informe avoir reçu Mme BOUXIN avec M. le Maire au sujet du projet d'accueil des enfants durant les vacances scolaires. Le passage de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) n'est pas nécessaire maintenant car administrativement parlant, ce n'est pas possible d'accueillir les enfants durant les vacances de Noël. Un accueil éventuel pourrait se faire à partir des vacances de Pâques et les vacances d'août, si le recrutement de personnel adéquat ne pose pas de problème.
Quant au projet d'accueil des mercredis, celui-ci est sérieusement remis en cause par la mise en place des semaines de 4 ½ jours en primaire qui pourrait avoir lieu en sept. 2013 ou sept. 2014.
- **Vœux – Monsieur le Maire** informe que la nouvelle fleuriste, Mlle DURAND sera présente et pourra être présentée à la population. Ouverture de son commerce, prévue en février.
- **CCAS – Mme F.MARANDET** informe que la distribution des colis auprès des personnes d'Ainay résidant en maison de retraite a eu lieu et que l'ensemble des personnes âgées remercie le CCAS et les élus municipaux.
A noter qu'en 2013, M. CHAMPAGNE fêtera ses 100 ans et qu'à cette occasion, la commune souhaite lui fêter son anniversaire.
- **Sport** – L'organisation d'une course cycliste pourrait avoir lieu le samedi 24 août 2013 pour un montant de 1 230 €.
- **Culture** – Le Dr LORESTE a proposé, à la municipalité, la représentation d'une cantatrice d'origine russe et de renommée internationale le 20 juillet 2013 à Ainay-le-Château et à Cérilly. Cette cantatrice serait accompagnée d'un pianiste. Il souhaiterait ainsi permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à la culture. Le concert pourrait avoir lieu à l'église St Etienne. A cette occasion, il serait nécessaire de louer un piano et la location s'élèverait à environ 500 € et il faut prévoir 1500 € de cachets pour les 2 concerts. Les élus acceptent à la condition que Cérilly soit favorable aussi à ce projet.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal est fixé

**le vendredi 15 février 2013
à 19h00**